

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 14 décembre 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE).

Membres excusés (5) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme MIELLE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 décembre 2016

**Délibération n° : 63-2016**

**Objet : FAPA seniors 21 - mise à disposition de salle à l'Escale d'Alembert**

La Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de la Côte d'Or (FAPA Seniors 21), située 1 avenue Jean Bertin à Dijon, propose, dans le cadre de son programme «Prévention Santé Seniors Bourgogne», la mise en place d'un atelier «L'équilibre : Où en êtes-vous ?» à destination des bourguignons de 60 ans et plus. Durant cette action de prévention des chutes, des exercices physiques spécifiques sont pratiqués pendant une heure. Ce cycle est composé de 13 séances fixées les mercredis après-midis.

Afin d'assurer ces sessions, il est proposé de mettre à la disposition de l'association la salle de l'Escale d'Alembert, accessible de plain pied et pouvant accueillir un groupe d'environ 20 participants, du 01/02/2017 au 24/05/2017, suivant un programme pré-établi.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS et la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de la Côte d'Or, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- autorisent le Président ou représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté (M. JORROT ne prend pas part au vote du fait de son implication au sein du Conseil d'Administration de la FAPA seniors 21).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale,

  
Nathalie KELLE



**PUBLIÉ LE 15 DEC. 2016**